



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Désengagement des services publics

Question au Gouvernement n° 4247

[Texte de la question](#)

DÉSENGAGEMENT DES SERVICES PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Pierre Cordier.

M. Pierre Cordier. Fermeture de bureaux de poste, de trésoreries, de brigades de gendarmerie, de guichets SNCF, de cabinets médicaux, manque de transports : vous misez tout sur le tout numérique alors que bon nombre de Français ne disposent toujours pas d'un accès à un débit internet correct, sans oublier nos anciens qui ne sont pas équipés ou familiarisés avec les techniques informatiques. Les doléances de nos concitoyens sont nombreuses et leur colère est légitime.

Les engagements d'Emmanuel Macron ne sont pas tenus. Cette année encore, nous déplorons des fermetures de classes dans les écoles et collèges ainsi que des suppressions de postes de professeurs alors que les élèves ont été pénalisés par plusieurs confinements. Dans ma circonscription, dans les Ardennes, vous fermez même des classes en réseau d'éducation prioritaire (REP). Plus personne ne croit aux promesses que vous nous faites ici la main sur le cœur. Vous instaurez une logique purement comptable au lieu de viser les objectifs attendus du service public. Nous devons accepter qu'un service public soit déficitaire.

Chacun doit pouvoir bénéficier d'un ensemble de politiques nécessaires à la vie de tous les jours. C'est indispensable pour un développement harmonieux des territoires, pour leur attractivité et pour donner à tous les mêmes chances et des conditions de vie acceptables. Ce désengagement de l'État n'est pas tolérable car il importe que la solidarité nationale s'intensifie dans les territoires qui souffrent. Dans ma circonscription de Charleville-Givet, le taux de chômage est très nettement supérieur au taux national : 17 % contre 9,2 %. Quant au taux de pauvreté, il atteint 19,4 % – autrement dit près d'un Ardennais sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. La confiance de nos compatriotes à l'égard des élus dépend aussi d'une présence forte de l'État dans nos petites villes et nos campagnes.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous enfin entendre l'inquiétude et la souffrance de nos concitoyens ?
(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. La présence des services publics en milieu rural nous mobilise pleinement. C'est notre gouvernement qui aura fait le plus, tous services publics confondus, face à la réalité de la démographie rurale qu'en tant qu' élu des Ardennes, vous connaissez bien. Aucun des gouvernements précédents – vous en avez soutenu certains qui ont fait beaucoup moins pour le monde rural –...

M. Pierre Cordier. Vous aussi !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre* . . .n'aura créé autant de postes que le nôtre.

Dans les Ardennes, il y aura 636 élèves de moins à la rentrée prochaine, et c'est ce problème qu'il faut évidemment prendre à bras-le-corps en créant de l'attractivité. Vous avez dit que le réseau d'éducation prioritaire était sacrifié : il y a en moyenne 16,5 élèves par classe qui en relèvent dans le second degré. Le taux d'encadrement, autrement dit le nombre d'élèves par enseignant, est parmi les plus favorables de France avec 6,68, ce qui place votre département parmi les tout premiers au niveau national. Que ce soit à l'école primaire ou dans le second degré, la plupart des classes comptent moins de vingt élèves. Et contrairement à ce que vous avez dit, nous avons mené dans ce département une politique de dédoublement des classes en REP +, qui se poursuivra à la rentrée prochaine en grande section.

Le vrai sujet, c'est la stratégie démographique de rebond en milieu rural, qui doit tous nous unir. Nous la menons au niveau départemental avec les maires afin que les villages deviennent attractifs au moment où nous observons un mouvement d'installation d'urbains en milieu rural. Cette attractivité passe, en effet, par la qualité de l'école. Nous nous sommes engagés à l'assurer comme le montre le taux d'encadrement qui n'a jamais été aussi bon dans votre département comme d'ailleurs dans tous les départements de France.

M. le président. La parole est à M. Pierre Cordier.

M. Pierre Cordier. Je laisse aux habitants des Ardennes le soin de le constater par eux-mêmes. Je vous dis simplement qu'à Revin et à Fumay, classés en zone d'éducation prioritaire, des postes sont supprimés. Vous pourrez le vérifier très facilement, monsieur le ministre.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4247

Rubrique : Services publics

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 juillet 2021](#)